



Assemblée générale

Distr. générale
6 décembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 26 de l'ordre du jour

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteuse : M^{me} Prathma Uprety (Népal)

Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-seizième session la question intitulée :

« Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition :

- a) Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition ;
- b) Fibres végétales naturelles et développement durable »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} octobre, la Commission, tenant compte de la situation créée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des restrictions qu'il est recommandé d'appliquer à titre préventif à la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies afin de contenir la propagation de la COVID-19, ainsi que des solutions qui s'offrent à elle sur le plan technique et du point de vue de la procédure, et ayant à l'esprit le document de séance de son bureau sur ses travaux pendant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale¹, a approuvé ses modalités de travail pour la soixante-seizième session telles qu'elles sont décrites dans le document intitulé « Organisation des travaux de la Deuxième Commission »².

3. La Commission a tenu des séances informelles virtuelles les 6 et 7 octobre pour entendre des déclarations liminaires et tenir une discussion générale sur ce point et ses alinéas en même temps que le point 24 de l'ordre du jour, intitulé « Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement » et ses alinéas a) et b). Le compte rendu des séances informelles virtuelles figure à l'annexe du présent

* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en trois parties, sous les cotes [A/76/538](#), [A/76/538/Add.1](#) et [A/76/538/Add.2](#).

¹ Disponible à l'adresse www.un.org/en/ga/second/76/crp1bureaupaper.pdf.

² Voir [A/C.2/76/L.1](#).



document. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 2^e à 5^e séances, les 5 et 6 et le 8 octobre³. La Commission s'est prononcée sur la question et ses alinéas à sa 8^e séance, le 22 novembre⁴. Il est rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 26

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Rapport du Secrétaire général sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition ([A/76/216](#))

Point 26 a)

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Note du Secrétaire général sur les principales décisions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et les résultats obtenus ([A/76/73-E/2021/51](#))

Note du Secrétaire général sur la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) ([A/76/233](#))

Point 26 b)

Fibres végétales naturelles et développement durable

Aucun document n'a été présenté.

³ Voir [A/C.2/76/SR.2](#), [A/C.2/76/SR.3](#), [A/C.2/76/SR.4](#) et [A/C.2/76/SR.5](#).

⁴ Voir [A/C.2/76/SR.8](#).

Annexe

Discussion générale

1. Conformément aux modalités d'organisation de ses travaux (A/C.2/76/L.1), la Commission a tenu une discussion générale sur la question et ses questions subsidiaires en même temps que sur le point 24, intitulé « Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement », lors de réunions virtuelles informelles les 6 et 7 octobre 2021.

2. À la séance du 6 octobre, des déclarations liminaires ont été faites par le Chef du Service de l'analyse des politiques intégrées de la Division des objectifs de développement durable (Département des affaires économiques et sociales) (au titre du point 26), l'économiste en chef de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (également au titre du point 26), la Directrice de la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies de la FAO, au nom du secrétariat conjoint FAO/Fonds international de développement agricole (FIDA) de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale [au titre du point 26 a)] et le Directeur de la Division des marchés et du commerce de la FAO [au titre du point 26 b)].

3. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations des représentantes et représentants de la Guinée (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Kazakhstan (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral), du Maroc (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Cambodge (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), des Fidji (au nom du Forum des îles du Pacifique), de la Thaïlande, de l'Éthiopie, de la Chine, du Népal, de l'Équateur, de la Malaisie, d'El Salvador, du Bangladesh, de l'Indonésie, de la Mongolie, du Maroc, de l'Iran (République islamique d'), du Ghana, du Kenya et de la Jamaïque.

4. À la séance du 7 octobre, la Commission a entendu des déclarations des représentantes et représentants de l'Arabie saoudite, de Cuba, du Burkina Faso, de l'Inde, des Philippines, de Sri Lanka, du Costa Rica, du Brésil, du Brunéi Darussalam, du Mozambique, du Zimbabwe, du Sénégal, des Maldives, de l'Algérie, de l'Érythrée, de la Fédération de Russie, du Bélarus, du Nicaragua, du Nigéria, du Guatemala, du Cameroun et du Timor-Leste, ainsi que de l'observateur du Saint-Siège.

5. À la même séance, les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et de la FAO (s'exprimant également au nom du FIDA et du Programme alimentaire mondial) ont également pris la parole.

6. Les déclarations faites au titre de cette question qui ont été communiquées au Secrétariat peuvent être consultées dans le référentiel eStatements de la version en ligne du *Journal des Nations Unies*¹.

¹ Voir <https://journal.un.org/fr/meeting/officials/af3cd100-a51a-ec11-8311-0abf1fa886b5/2021-10-06> et <https://journal.un.org/fr/meeting/officials/b13cd100-a51a-ec11-8311-0abf1fa886b5/2021-10-07>.